

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 AVRIL 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE, REGULIEREMENT CONVOQUE, S'EST REUNI LE 3 AVRIL 2018 A 18 H DANS LA SALLE DE L'ORANGERAIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR DEMANSE JACQUES, MAIRE

Etaient présents : Mmes DELAFONTAINE C, DENIS H, AGRET R, CHERUEL P, GAUTHIER D, Adjointes. Mesdames ASTIER C, BEYNET E, MARTIN C, PEROT M – Messieurs BESSON S, BENOIT M, MIALHE A, RIEU P, RICHARD B, VALLAT M, Conseillers Municipaux

Procuration de Mme BOUCHE M à DENIS H
Absents : SAINSON A, REBIERE P

Secrétaire de Séance : Jacques DEMANSE

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire demande si des remarques sont à porter sur le précédent compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 22 février dernier. Aucune observation, il est donc approuvé à l'unanimité.

FINANCES

- Présentation et Vote du COMPTE ADMINISTRATIF ainsi que du COMPTE DE GESTION de la Commune – Exercice 2017 – avec Affectation des résultats sur l'exercice 2018

Le compte administratif de la commune pour 2017 fait apparaître les résultats de clôture suivants qui sont identiques au Compte de Gestion de M. le Trésorier.

- Investissement 233 346.54 € Fonctionnement 623 898.34 €

Avec en investissement les restes à réaliser ci-après :

Recettes 53 590.00 € Dépenses 324 345.58 €

Avant de passer au vote Monsieur le Maire insiste sur les excellents résultats, à savoir un excédent cumulé de 857 244.88 €

Monsieur le Maire sort et il est proposé par M. le Premier Adjoint de passer au vote,

ADOPTÉ à la majorité
A voté contre RICHARD B

Affectation des Résultats

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les résultats excédentaires 857 244.88 € doivent être affectés sur des lignes budgétaires, Fonctionnement et Investissement.

Monsieur le Percepteur ne souhaite plus que les budgets soient votés en suréquilibre.

Ils sont donc affectés comme suit :

L'excédent de fonctionnement global de 623 898.34 €, 100 000 € au 002 – résultat reporté de la section de fonctionnement et 523 898.34 € au 1068 en section d'Investissement pour réserves.

L'excédent de la section d'investissement d'un montant de 233 346.54 € est reporté au 001- solde d'exécution positif reporté en recettes.

BUDGET 2018

Recettes de Fonctionnement 2 604 095.00 €
Dépenses de Fonctionnement 2 604 095.00€ dont 128 935 € sont dégagés pour la section d'Investissement.

Recettes Investissement 1 333 606.88 €
Dépenses Investissement 1 333 606.88 €

Après discussion, il est passé au vote du budget 2018.

ADOPTE à la majorité

Ont voté Contre PEROT M -RICHARD B – RIEU P – VALLAT M -
Abstention MIALHE A

M. le Maire précise à l'assemblée concernant la ligne OP 1047 « Etudes projets futurs » de 167 161.30 €, qu'il s'agit d'une réserve financière destinée à financer pré-études, études, faisabilités de futurs projets d'investissement.

M. le Maire propose que soit immédiatement engagé les études concernant la mise en conformité et aux normes des terrains de football, annexes et vestiaires... pour réalisation des travaux en 2020.

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

- que les objectifs sont tenus, à savoir :
- pas d'augmentation de la fiscalité locale, maintien des budgets alloués aux écoles et à la vie associative,
- les résultats excédentaires de l'exercice 2017 + 857 244.88 €
- 665 000 € (chiffre arrondi) sont consacrés à l'investissement en 2018.
- sont pris en compte dans le budget la totalité des dépenses liées au Pôle Culturel Jean Ferrat (fonctionnement et investissement).

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Associations	Subvention demandée 2018 €	Attribution 2018	Attribution matériel / ou réserve attribution
ALS Musique	1 500	1 000 €	
ALS Gym	500 €	500 €	
APE Maternelle	400 €	400 €	
APE Élémentaire	600 €	600 €	
ALS Hip-hop	800 €	800 €	
ALS Escalade	700 €	700 €	
ALS Taekwondo	600 €	600 €	
ARTIFEX	Pas de dossier	0 €	
Tennis	900 €	400 €	
La Chasse	800 €	600 €	Sous condition d'AG à jour
la Flèche	Pas de dossier	0 €	
Comité de jumelage	3 000 €	2 000 €	
Théâtre Pouffe	800 €	600 €	
Hand-ball	2 000 €	2 000 €	+ 80 médailles
Ventoux sport	600 €	400 €	
Zumbadans'	500€ + 400€ matériel	0 €	+ 400 € matériels
Volley Club	1985,52 €	0 €	
RCS Foot	4 800€ dont 400€ mairie	4 800 €	Dont 400 € concours
Judo	300 €	150 €	
Boxe	1 000 €	150 €	Sous condition d'AG à jour + projet 2018
Chorale Salvaterra	200 €	200 € + 500 € exceptionnel	
Cyclotourisme	300 €	150 €	
QI Gong	Pas de demande	0 €	
Loisirs créatifs	900 €	400 €	
Cheminement	Pas de demande	0 €	
Club Couture	100 €	50 €	
La Fournaise	1 000 €	500 €	
Donneurs de Sang	380 €	450 €	
Vivre en harmonie	Pas de demande	0 €	Pas d'AG

Associations	Subvention demandée 2018 €	Attribution 2018	Attribution matériel / ou réserve attribution
OMCP	100 000 €	100 000 €	
Usagers TER- SNCF	50 €	50 €	
FNATH	50 €	50 €	
Pompiers Roquemaure	50 €	50 €	
Pompiers Villeneuve	50 €	50 €	
Croix Rouge	150 €	150 €	
TOTAL		118 300	

A l'énoncée des sommes proposées pour les associations,

M. RIEU estime que la somme allouée à l'ALS est trop importante. Il estime que l'ALS perçoit des sommes importantes du Grand Avignon, que l'association est excédentaire en trésorerie.

M. RIEU précise qu'il se fait le porte-parole de nombreux Sauveterrois adhérents de l'ALS et de ce fait, conteste la participation demandée pour l'enregistrement du spectacle de l'ALS au Pôle Culturel.

M. RIEU précise que cette manifestation a coûté de l'argent à la commune via le Pôle Culturel pour un faible impact sur la commune.

M. le Maire demande à M. RIEU de préciser sa position sur les subventions, M. RIEU estime que le montant de la subvention doit être réduit de moitié à l'ALS.

Mme PEROT, M. RIEU, M. RICHARD refusent de voter une subvention à l'OMCP.

Il est ensuite passé au vote,

. Abstentions MIALHE A, VALLAT M

Mme PEROT M, RIEU P. RICHARD B ont voté contre le montant des subventions allouées à l'ALS et l'OMCP

Les subventions municipales ont été ADOPTEES à la majorité.

M. le Maire s'adresse à l'assemblée :

Annonce qu'il n'appartient pas à la collectivité de s'ingérer dans la gestion des associations. Concernant l'ALS ainsi que l'ensemble des associations de la commune, M. le Maire et la majorité municipale félicitent et soutiennent sans faille les bénévoles et les participants(es) pour l'investissement qu'ils apportent pour la commune et ses habitants(es) de tous âges et conditions sociales.

Une commune sans vie associative est une commune qui se meurt.

Rien n'est plus beau et positif pour nous Elus(es) et habitants(es) de la commune de voir le dynamisme impulsé par la vie associative dans le village.

En conclusion, Monsieur le Maire précise qu'il ne répondra toujours pas à la polémique et aux attaques personnelles et qu'il continuera à travailler avec son équipe pour le bien être des habitants(es) ainsi que de la commune.

En conclusion, Monsieur le Maire précise qu'il ne répondra toujours pas à la polémique et aux attaques personnelles et qu'il continuera à travailler avec son équipe pour le bien être des habitants(es) ainsi que de la commune.

**BUDGET CCAS (Centre communal d'Actions Sociales)
PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE
GESTION AVEC AFFECTATION RESULTAT SUR L' EXERCICE 2018**

Le compte administratif et le compte de gestion de 2017 font apparaître un résultat de clôture déficitaire de 166.43 €. En effet, au vu des dépenses de 3576.25 € et des recettes de 300 €, le déficit de l'exercice 2017 est couvert en grande partie par le report antérieur de 3 109.82 €. Il est précisé que le versement de la subvention communale n'a pas été effectué. Il n'y a pas de section d'investissement.

ADOPTE à l'unanimité

Pour 2018 le budget présenté est le suivant :

Dépenses	3400.00 €	Recettes	3400.00 €
----------	-----------	----------	-----------

ADOPTE à l'unanimité

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2018

Compte tenu des bons résultats budgétaires, M. le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité locale et de reconduire les taux d'impositions 2018 à l'identique de 2017

TH 15.37 %

TFB 23.78 %

TFNB 81.93 %

ADOPTE à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

- **Constitution d'un groupement de commandes dans le cadre d'une démarche mutualisée de mise en conformité avec le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles – RGPD**

Désignation d'un délégué

M. le Maire expose que les collectivités traitent au quotidien des données à caractère personnel, concernant leurs agents mais aussi leurs usagers ou administrés. Dans le cadre de la démarche de mise en conformité avec le nouveau règlement européen et suite à une discussion avec le Grand Avignon et ses communes-membres, il est apparu qu'un groupement de commandes pourrait permettre, d'une part de réaliser des économies, par la mutualisation et d'autre part, une optimisation des services proposés. La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il est proposé d'adopter, le marché sera conclu pour deux ans, le groupement prendra fin au terme du marché, le Grand Avignon assurera les fonctions de coordonnateur et procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du contractant. Chaque membre signera, notifiera le marché et s'assurera de sa bonne exécution.

Il est proposé d'élire un membre titulaire et un membre suppléant.

Mme DELAFONTAINE C est nommée Titulaire

Mme PEROT M est nommée Suppléante.

– Désignation d'un correspondant de la commune auprès du CAUE (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)

Il est rappelé que le CAUE assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages. La loi a confié à cet organisme un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens.

Par courrier du 18 janvier dernier, la Présidente du CAUE a demandé de désigner un correspondant.

Parmi ses attributions, le correspondant sera amené à siéger au sein du Conseil à titre consultatif, bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique. Il pourra contribuer aux initiatives du CAUE. La durée du mandat est de trois ans.

Il est proposé de désigner un correspondant et son suppléant.

Mme DELAFONTAINE C. est désignée titulaire, M. DEMANSE son suppléant.

DIVERS

Fixation des différents tarifs du CMJ

Monsieur le Maire demande à Mme Beynet de prendre la parole. Cette dernière rappelle que lors du dernier Conseil Municipal une régie de recettes a été créée à la demande du Conseil Municipal des Jeunes, ceci, afin de générer des recettes pour le fonctionnement de leur structure.

A la demande du trésorier de Villeneuve les Avignon, il convient de fixer les tarifs des tickets qui seront mis à la vente au cours des différentes manifestations.

A savoir :

Vide Grenier, emplacement 10 €

Vente de fleurs ou autres à l'occasion de la Fête des Mères, des Grands-mères, Chasse aux œufs
3 €

Tombola 2 €

Buvette et Restauration

Café 1 €

Croissant /pain au chocolat (viennoiserie) 1€

Barquette de frites 3 €

Sandwich froid 3 €

Sandwich chaud 4 €

- Supplément : frites dans le sandwich 1 €

Pizza 2 €

Pâtisserie 2 €

Eau 1 €

Boisson non alcoolisée/ soda 2 €

Verre de vin / bière 2 €

Accord est donné à l'unanimité pour les tarifs présentés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire met fin à la séance du Conseil Municipal.

Le Maire,
Jacques DEMANSE

